

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS

Canada \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays

de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 58 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc.

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-François-Xavier, New-York.
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A MM. LES CURÉS

VOUS AVEZ BESOIN DE...

\$10,000

\$25,000

\$50,000

\$100,000 ?

*Pour votre église, votre presbytère.
votre école ?*

Adressez-vous à nous, nous pouvons vous obtenir ces sommes à d'excellentes conditions.

Nous payons comptant et préparons les procédures nécessaires

Versailles, Vidricaire, Boulais, Ltée.
MONTREAL

Représentants

HAMEL & MACKAY, NOTAIRES

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tél. 4455

REMPLEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191

MM. HAMEL & MACKAY, notaires,
Québec.

Messieurs,

Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$..... dont a besoin la { *fabrique de*
c. scolaire de.....

Signature.....

Adresse.....

FORTIFIEZ VOS POUMONS et préservez-vous de la Grippe,
des Bronchites, des Rhumes en employant le

=VIN MORIN=

CRÉSO-PHATES

C'est le reconstituant par excellence pour tous ceux qui sont faibles de
poitrine et sujets aux rhumes.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

2

Si vous êtes Fatigués, Surmenés, Epuisés, Neu-
rasthéniques, vous trouverez dans

“BROMA”

“Tonique pour les nerfs”

le reconstituant par excellence de l'organisme
en détresse. Il répare les pertes, tonifie et régé-
nère le système nerveux.

En vente partout.—Dr Ed. Morin & Cie., Limitée, Québec, Can.

Ne Toussez Plus ! Employez, dès le début d'un rhume

=TAROL=

et votre rhume se guérira facilement. Tarol est composé de Goudron,
d'Huile de Foie de Morue et autres médicaments efficaces. Il
soulage et guérit toutes les affections des voies respiratoires.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

2

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LEVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 189

Bureau : 28 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence : 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES
FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.
RUE ST-JEAN, - QUÉBEC.
CANADA.

MATTE & MATTE

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-
ventaire — Préparation de bilan —
Fideli-commis — Administration de
biens de succession — Perception
— Compromis entre Débiteurs et
Créanciers — Liquidation de fail-
lite.

88, rue St-Pierre,
QUEBEC.

POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs
Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minot.

PRIX CONVENABLES.

CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.

Département de Québec.

LEO GAUDRY,
Gérant

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions deux cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier à premier dépôt D'U. DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES À 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91; capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

Ann	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.88
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	943.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1030.73	1275.83	1550.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.35	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.53	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.40	1870.13	2337.85	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3254.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2490.07	3099.94	3719.50
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3488.49	4198.08
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.38	2600.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2866.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.88	2086.13	3130.08	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	45443.71	5679.41	6815.19
16	1230.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.92	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8583.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.18
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins.....	3	cents
de 5.00 à \$10.00.....	6	"
de 10.00 à 30.00.....	10	"
de 30.00 à 50.00.....	15	"

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, même que celui des Postes et des Messageries (Express). Il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation, et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. F. A." ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUEBEC Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialités : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi de l'Assemblée, définitive 1900)

SIÈGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé \$2,000,000.00
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917 . . . \$1,750,000.00
Actif total, au delà de \$21,500,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. Sir HENRI D'ARNAULD, C. P.,
de la Banque Laporte, Martin (Lévesque), administrateur
du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W. F. CASSELY, Capitaliste.
Vice-Président et gérant général: M. TARDIEUX
DREVER.

M. G. M. BOWDOEN, Vice-Président de la
"Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NATHAN DARRACQ, C. L., ex ministre de
l'Agriculture, président de la Cie de Pulpe de
Chicoutimi.

M. L. J. O. BRATHORNE, de la Librairie
Beauchemin (Lévesque).

M. M. CHATELAIN, Directeur général du Crédi-
tit Foncier Franco-Canadien.

54 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

SUCCURSALES DE QUÉBEC :

88 RUE ST-PIERRE

BOULEVARD LANGELIER

BUREAU DE CONTRÔLE

(Commissaires-Censures)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LAPOINTE, se-
igneur en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'hon. N. FERDINAND, Ministre sans portefeuille
de la province de Québec, administrateur
principal de la "Montreal Light, Heat & Power
Co."

M. S. J. B. BOLLAND, Président de la Com-
pagnie de papier Rolland.

Bovril pour la cuisine d'été.

Les cuisiniers, qui connaissent leur
affaire, se servent du BOVRIL tout
le long de l'année. BOVRIL est la meilleure viande
sous la forme la plus commode. Une cuillerée
ici et là fait un monde de différence dans la
saveur des soupes et des sauces. Ne restez ja-
mais sans BOVRIL à la cuisine.



SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 721. — Quarante-Heures, 721.

Partie non officielle : Deux nouveaux prélats, 722. — CAUSERIE DE LA SEMAINE : La lettre des évêques de France, 722. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 728. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 734 ; France, 735. — LES LIVRES, 736.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 20 juillet. — VI ap. Pent. Du dim
 Lundi, 21. — STE PRAÈÈDE, vierge.
 Mardi, 22. — STE MARIE MADELEINE, pénitente.
 Mercredi, 23. — S. APOLLINAIRE, év. et mart.
 Jeudi, 24. — Vigile de S. Jacques.
 Vendredi, 25. — S. JACQUES, apôtre, 2^e cl.
 Samedi, 26. — STE ANNE, Mère de la B. V. M. Patronne de la Province. *dh. 1 cl.*
 Dimanche, 27. — VII ap. Pent. SOL. DE STE ANNE.

QUARANTE-HEURES

20 juillet, Saint-Maxime. — 22, Ste-Pétronille, I. O. — 23, Ste-Marguerite. — 24, St-Coeur de Jésus (Beauce). — 26, Notre-Dame de Lévis.

PARTIE NON OFFICIELLE

DEUX NOUVEAUX PRÉLATS

L'enseignement secondaire catholique et canadien-français de notre province vient d'être hautement honoré et encouragé par le Saint-Siège. Notre Saint Père le Pape a daigné, en effet, élever à la dignité de Prélat de sa Maison M. l'abbé Célestin Lemieux, supérieur du Collège de Lévis, et M. l'abbé Auguste Boulet, supérieur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Tous les amis de ces deux belles institutions, — et nous nous honorons d'en être, — se sont réjouis de cette haute marque de distinction accordée par le Souverain Pontife à deux de nos prêtres éducateurs les plus distingués et les plus méritants et qui, l'un et l'autre, ont donné à leur *Alma Mater* toutes les ressources de leur talent et toutes les forces d'un zèle éclairé et infatigable.

La *Semaine Religieuse* prie Mgr Lemieux et Mgr Boulet de vouloir bien agréer ses respectueuses félicitations.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA LETTRE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

II

À la base de la société, et sous les linéaments artificiels qui lui peuvent donner, selon le lieu, une physionomie différente, se place naturellement la famille, "*cellule primordiale de la société*". La famille est la société en raccourci, en miniature.

Elle est une société : donc Dieu en est le maître souverain. Et "*pour que la famille soit prospère*", — prospérité qu'elle ne trouvera que dans l'exact accomplissement de son rôle générateur et éducateur, — "*il faut que, dans sa constitution et dans sa vie*", dit la Lettre des évêques de France, "*elle se conforme aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur*".

Quelles sont ces lois ?

La sagesse et la gloire de Dieu, la dignité humaine, le bien suprême des enfants, la tranquillité sociale et l'ordre public s'unissent pour proclamer que la famille ne pouvait reposer sur un autre fondement que le mariage sacro-saint et indissoluble.

“ Tous les peuples, rappellent les évêques de France à une société qui glisse de plus en plus vers l’amour illégitime, ont reconnu au mariage un caractère sacré.

“ La foi catholique enseigne que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement. Dans les unions entre chrétiens, le sacrement n’est pas simplement une qualité accessoire, séparable du contrat par lequel les époux se donnent l’un à l’autre : c’est ce contrat lui-même, transformé par la grâce. Si le sacrement fait défaut, il n’y a pas même contrat, mais une union absolument illicite et invalide. Le contrat civil n’a d’autre effet que de régler les effets civils du mariage.”

Plus fortuné que la France, notre pays, pourtant affligé d’institutions de divorce, que l’on cherche à étendre le plus possible, n’est pas tombé sous le régime du mariage civil. Même nos frères séparés tiennent à ce que leurs unions débutent sous les auspices d’un acte religieux. Mais il faut savoir et proclamer bien haut que nulle confession religieuse n’a défendu et sauvegardé le dogme, bien catholique, du mariage-sacrement avec la force de doctrine et la belle intransigeance de l’Église catholique. Alors que Luther et la plupart de ses successeurs ont sacrifié petit à petit les plus hautes croyances à leur orgueil ou à la passion des hommes, l’Église catholique n’a cessé de soutenir l’intégrité et le caractère sacramentel du mariage chrétien. À quoi servirait, d’ailleurs, de simuler un acte sacramentel, si le contrat qu’il est censé imprégner et transformer ne mérite pas plus de respect que les conventions ordinaires, résiliables au gré des contractants ? C’est pourquoi, à côté des religions humaines à qui la passion a fini par arracher la sanction du divorce, et en face des législateurs qui, sous des prétextes divers, ne réussissent qu’à étendre et à multiplier à l’infini les ravages d’un fléau abominable, l’Église se dresse encore une fois et proclame, par la bouche des évêques de France :

“ Le mariage est indissoluble : ce que Dieu a uni, l’homme ne peut le séparer. La sentence de divorce prononcée par l’autorité séculière, si elle annule les effets civils du mariage, ne saurait en rompre le lien, qui subsiste toujours. Toute union attentée (le mot est digne de remarque !) du vivant du premier conjoint est, malgré cette sentence, nulle en conscience et devant Dieu.”

Par le mariage, les époux sont associés à la puissance créatrice et à la paternité de Dieu. Aussi est-ce “ *pécher gravement contre la nature et contre la volonté de Dieu que de frustrer, par un calcul égoïste ou sensuel, le mariage de sa fin* ”. Par bonheur, notre catholique province n'a pas encore eu beaucoup à souffrir de ces théories et de ces pratiques, “ *aussi funestes que criminelles* ”, “ *qui enseignent ou encouragent la restriction de la natalité* ”. Mais, dans nos villes par exemple, est-ce que ces pratiques infâmes, que la mode encourage et que des calculs indignes font accepter, n'ont pas commencé à exercer, parmi nos populations catholiques, de tristes ravages ? La douloureuse leçon de la France égarée dans ces erreurs, le scandaleux exemple d'un pays tout proche, où les devoirs pénibles mais ennoblissants de la paternité vertueuse sont si cruellement méconnus, ne devraient-ils pas nous inspirer un salutaire effroi ?

“ *En associant les parents à sa puissance créatrice, Dieu les a aussi rendus participants de son autorité à l'égard de leurs enfants. Après Dieu, l'enfant appartient à son père et à sa mère ; la théorie qui prétend qu'il appartient à l'État est fautive ; contre elle protestent la nature, la raison et l'enseignement positif de l'Église.* ”

“ *Les parents, en mettant au monde un enfant, contractent l'obligation imprescriptible et reçoivent le droit inaliénable de l'élever. Ce devoir ne consiste pas seulement à lui procurer ce qui est nécessaire à la vie du corps, mais aussi et surtout à pourvoir à la vie de son âme, par une éducation conforme à la foi et à la morale chrétiennes.* ”

“ *Cette éducation, ils doivent la donner d'abord eux-mêmes au foyer, puis la faire compléter à l'église par le catéchisme et le ministère du prêtre ; ils ne doivent enfin confier leurs enfants qu'à des écoles qui continuent l'œuvre de l'Église et du foyer sans jamais la contredire.* ”

Ces trois paragraphes de la belle Lettre des évêques de France, dans lesquels tous les mots sont pesés et s'enchaînent avec une logique rigoureuse vers une conclusion irréfutable, contiennent toute la doctrine, en matière d'éducation. À l'encontre de l'école neutre, ils revendiquent victorieusement les droits de l'Église et les libertés de la conscience. Dans un siècle où l'État, qui se prétend maître d'école et maître de l'école, s'arroe,

ou tend à s'arroger, partout la part du lion, ils replacent sur sa colonne et vengent de l'outrage le droit naturel des parents. C'est aux parents qu'appartient, dans l'ordre naturel, le droit direct et immédiat de prendre soin de l'éducation des enfants, Voilà, pourrait-on dire, " le premier et le plus grand commandement " de la saine philosophie, sanctionnée par l'Église. À côté et au-dessous du droit des parents, celui de l'État, dont le rôle, en toutes choses, est essentiellement adjuteur et supplétif, ne peut être que médiat et indirect. Nul état de fait ne saurait prévaloir contre ces principes inéluctables, qu'il ne faut cesser, dans toute campagne de revendications scolaires, de proclamer et de défendre.

*

* *

Puisque Dieu est le maître suprême des sociétés comme des individus, et que le Christ en est le législateur souverain, ni dans la vie civique ni dans la vie sociale l'homme créé et racheté n'est autonome ni indépendant. "*Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien.*" L'un et l'autre dépendent d'une même conscience, une et indivisible. C'est du divorce sacrilège du citoyen d'avec le chrétien que sont nés, sur la terre, les grands malheurs de la vie politique et de la vie sociale des peuples.

Pour que la vie politique d'un pays s'écoule dans l'ordre et la vraie prospérité, il est nécessaire "*que gouvernants et gouvernés observent consciencieusement leurs devoirs respectifs, tels que les définissent le droit naturel et la loi divine*".

Il y a un problème de l'État, dont la solution ne saurait dépendre du caprice des hommes, puisqu'elle est indiquée et postulée par les exigences fondamentales de la vie en société. Ce problème si grave, la démocratie révolutionnaire, en passe de devenir universelle, l'a embrouillé et faussé pour des siècles. Elle a tout fait pour semer sur les pas des gouvernants la tentation constante d'égoïsme et d'arbitraire, et sur ceux des gouvernés celle de rébellion. En d'autres termes, elle a réussi à merveille à rendre l'autorité odieuse en l'égarant sur son propre pouvoir, et à la faire non plus obéir, mais combattre sans trêve et par toutes les armes.

Les principes, cependant, demeurent, et veulent être appliqués, quelles que soient les institutions.

“Ceux qui détiennent le pouvoir ne doivent en user, proclament les évêques de France, que pour le bien public, sans se laisser influencer par l'esprit de parti. Ils doivent faire des lois justes, et dans la distribution des fonctions rechercher les plus capables, sans céder jamais à l'intrigue ou à la flatterie. Ils ont le devoir de favoriser les bonnes mœurs et de supprimer ce qui leur est nuisible.”

Combien ce dernier devoir, notamment, est méconnu ! Notre siècle matérialiste est tout absorbé par les vils intérêts d'argent, et il néglige le spirituel, ce par quoi est maintenue la vie supérieure des sociétés,— ou s'il s'en occupe, c'est pour tâcher de l'étouffer ou de le bannir à jamais. On dirait que le mal est libre de se payer toutes les audaces, et que l'erreur est la compagnie obligée du vrai. Qu'est-ce que signifient, sinon cela, les fameuses “libertés modernes” ? —Cela n'est pas permis, répondent les évêques de France. Mais *“les pouvoirs publics ont le devoir de surveiller... les théâtres, les spectacles, de réprimer l'alcoolisme, la licence de la presse, les publications obscènes”*.

Se tournant vers les gouvernés, ils proclament opportunément :

“Exercée selon ces principes, l'autorité a droit au respect et à l'obéissance de tous. Obéir ou résister à l'autorité régulière, c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu.”

Un journal de Québec terminait, il y a quelques jours, un de ses articles par cette remarque judicieuse, que nous traduisons : *“La puissance du vote est la faiblesse de la démocratie.”* Le citoyen armé de ce droit est appelé à exercer une royauté redoutable. Malheureusement, il est souvent impossible de demander à la masse ignorante et impressionnable de trancher des questions pour lesquelles les lumières lui manquent ou lui sont refusées, mais au moins le citoyen qui vote doit-il le faire en toute honnêteté et se respecter soi-même, en refusant de tremper dans la fraude ou la corruption...

Dans la vie des peuples, l'union des classes, que les évêques de France prêchent à leur héroïque patrie, à laquelle le radicalisme sectaire et le socialisme ont causé tant de mal, est un devoir

commandé par le patriotisme et la charité chrétienne. Elle doit être fondée sur le respect des droits mutuels et sur l'acceptation clairvoyante des inégalités sociales. Égaux en ce qu'ils sont tous doués d'un corps et d'une âme immortelle et créés à l'image de Dieu, devant qui ils sont tous égaux aussi dans la mort, les hommes, dans le monde, ne sont pas socialement égaux, et c'est là une nécessité inéluctable, décrétée par la Providence, qui n'a pas dispensé à tous les mêmes talents, ni les mêmes forces, ni la même vocation.

“ De même, continue la Lettre collective de l'épiscopat français, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la garantie de la vie familiale, le stimulant et la récompense du travail.”

C'est pourquoi le socialisme (de quelque nom qu'on le désigne), en brandissant son couperet égalitaire contre toutes les têtes sociales et en travaillant à établir l'égalité dans la commune dépossession des biens de la terre, prouve qu'il est *“ à la fois une erreur et un péril ”*. Contre ses coups redoutables, destinés à retomber finalement sur les masses ouvrières égarées par de sinistres meneurs, il n'y a pas d'autre moyen de protéger la société, — et de restaurer la paix sociale, — que de réapprendre aux diverses classes les devoirs réciproques de justice et de charité qu'enseigne l'Évangile. . .

* • *

Dieu, le Décalogue, l'Évangile, c'est par cette trilogie sublime que termine la Lettre admirable des évêques français. S'approchant plus près de l'oreille et du cœur de la France, ils l'adjurent de se convaincre que Dieu et sa loi sont nécessaires à son relèvement, à sa liberté, à sa destinée heureuse.

Pareillement, Dieu est nécessaire au monde. À l'issue d'une guerre terrifiante qui a fait trembler dans la balance la civilisation elle-même, cette civilisation veut être sauvée par Jésus-Christ. C'est pourquoi le Christ demande de rentrer dans son héritage, dans la vie des sociétés comme dans celle des individus, dans les mœurs, les institutions et les lois. Il veut régner.

C'est aux catholiques qu'il appartient de se constituer, à l'aube de l'ère nouvelle qui se lève sur le monde, les servants de

cette volonté, les chevaliers du règne de Jésus-Christ. Qu'ils se lèvent donc, et reprennent avec une sainte ardeur la lutte pour hâter, à l'encontre de la Révolution et des faux "*droits de l'homme*", le triomphe décisif des "*droits de Dieu*" !

LÉO PELLAND.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Funérailles de feu l'abbé Boutin. — Les funérailles de feu l'abbé F. de B. Boutin ont eu lieu à St-Évariste, mercredi matin, le 2 juillet. Le service a été chanté par M. l'abbé Arthur Robert, directeur du Petit Séminaire, assisté de MM. les abbés P. Nadeau, vicaire de la paroisse, et A. Deblois, neveu du défunt.

Parmi les prêtres présents, on remarquait MM. les abbés Nap. Laflamme, curé de St-Évariste ; A. Lafrance, curé du Sacré-Cœur de Jésus de Beauce ; Art. Belleau, curé de Lambton ; Louis Belleau, vicaire à Lambton ; F.-P. Lamontagne, curé de St-Côme ; L. Hébert, curé de St-Zacharie ; Is. Galarneau, curé de St-Martin ; O. Veilleux, curé de Ceurcelles ; Od. Gosselin, procureur du Séminaire de Québec ; T. Rousseau, du collège des Vocations Tardives ; H. Martel, curé de Ste-Famille, I.-O. ; J. Houde, curé de Dorset ; J.-A. Lessard, curé de St-Gédéon ; L. Lessard, du collège de Lévis ; Jos. Audet, vicaire à Shanley ; R. P. Alexis, cap.

Les fêtes de Ste-Anne de la Pocatière. — De belles fêtes viennent d'avoir lieu à Ste-Anne de la Pocatière à l'occasion des noces de diamant de l'École d'agriculture, et du 25e anniversaire de la fondation de l'Association des Missionnaires agricoles.

Ces fêtes étaient réhaussées par la présence de Son Éminence le cardinal Bégin, de S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, de sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la province ; de l'hon. Caron, ministre de l'Agriculture de Québec, de l'hon. Thomas Chapais, membre du Conseil législatif, de plusieurs députés et de près d'une centaine de prêtres.

Mardi soir, le 8 juillet, avait lieu la séance d'ouverture dans la salle du Collège. Son Éminence présidait.

M. l'abbé Auguste Boulet, supérieur du Collège souhaite d'abord à tous la plus cordiale bienvenue. Il remercie ceux qui ont répondu à l'invitation du Collège, félicite les Missionnaires agricoles à l'occasion de leurs noces d'argent et rappelle brièvement l'histoire de l'École d'agriculture. Il en montre le but, les

bienfaits et l'influence et il profite aussi de la circonstance pour dire que M. l'abbé Pilote, son fondateur, fut un véritable apôtre de l'éducation.

M. l'abbé Ad. Michaud, président des Missionnaires agricoles, après avoir rappelé les débuts de l'Association des Missionnaires, remercie le Collège de Ste-Anne de sa large hospitalité, et montre quelle place occupe au pays son École d'agriculture, puisque l'Université Laval l'a jugée digne de se l'affilier ; puis il remercie tous les dignitaires présents au Congrès. Il parle ensuite de l'agriculture en général et demande aux cultivateurs de se souvenir de tout ce qui a été fait en leur faveur, et de penser que d'eux dépend pour beaucoup notre survivance, puisque c'est lui, le cultivateur, qui entretient et renouvelle notre richesse nationale. L'orateur démontre ensuite toute l'importance de l'instruction et de l'éducation agricoles dans la famille et l'école, afin d'empêcher l'exode des campagnards vers les villes.

M. l'abbé Martin, secrétaire, fait ensuite une revue fort intéressante des travaux de la convention de Nicolet, l'an dernier.

Après le rapport du Secrétaire, S. E. le cardinal Bégin se lève et annonce, aux applaudissements de toute la salle, que S. S. Benoît XV a bien voulu nommer M. l'abbé Boulet, supérieur du Collège, prélat de la Maison du Pape, et qu'il a voulu ainsi honorer non seulement le titulaire, mais encore le Collège, tout son personnel et l'œuvre magnifique qu'il accomplit. Il rappelle brièvement la carrière du nouveau prélat, qui s'est dévoué depuis vingt-quatre ans pour l'éducation et l'instruction des jeunes. Il lui souhaite une longue vie et un fécond apostolat.

Les applaudissements à peine terminés, S. Eminence provoque une nouvelle salve en annonçant que M. l'abbé Joseph Richard, curé de St-Aubert, ancien professeur à l'École d'agriculture, de Ste-Anne, se voit conférer, par l'Université Laval de Québec, le degré de docteur es Sciences agricoles.

Après Son Éminence, Sa Grandeur Mgr Brunault, sir Charles Fitzpatrick et l'hon. Caron prirent successivement la parole.

Le lendemain matin, 9 juillet, il y eut grand'messe solennelle dans la chapelle du Collège ; S. G. Mgr Brunault officiait assisté de Mgr Belley, curé de la Baie St-Paul, comme prêtre assistant, de M. le Chan. O. Houle, curé de St-Jacques de l'Achigan, et de M. l'abbé McGrea, curé de St-Casimir, comme diacres assistants ; MM. les abbés R. Généreux, curé de St-Félix de Kingsey et L.-N. Préville, curé de St-Chrysostôme (Valleyfield), remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office.

Son Éminence le Cardinal Archevêque était au trône, assisté de Mgr A. Boulet, supérieur du Collège de Ste-Anne, et de Mgr M. Bolduc, de Rimouski.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Bazinet, curé de Ste-Agathe des Monts. Le prédicateur avait pris comme texte ces paroles : " Les enfants des enfants font la couronne des vieillards et les pères sont la gloire des enfants.

Le prédicateur a démontré, dans le premier point de son sermon, que l'agriculture est une profession de noblesse, et dans le second point, il a dit qu'aucune profession n'est aussi capable que la profession agricole, de conserver la paix et d'assurer le bonheur.

Le reste de la journée a été pris par les travaux de la convention des Missionnaires agricoles. Dans l'avant midi et dans l'après-midi, il y eut séances privées pour les Missionnaires, et le soir, séance publique où de nombreux cultivateurs ont pu entendre de bouches autorisées les conseils les plus pratiques concernant l'agriculture.

La troisième journée des fêtes a été consacrée à la mémoire du fondateur de l'École d'agriculture, l'abbé Pilote. Les Directeurs du Collège désiraient depuis longtemps voir les restes mortels de cet ancien supérieur reposer dans le cimetière Painchaud. C'est pourquoi avec la permission des autorités compétentes, ils firent exhumer de St-Augustin, où elles reposaient depuis trente-trois ans, les cendres de M. Pilote. Un service pour le repos de son âme fut chanté lundi matin, le 7 juillet, à St-Augustin même. M. l'abbé Dionne, curé de Neuville officiait, assisté de M. l'abbé Desroches, curé de N.-D. de la Garde, et du R. Père Paul-Eugène, O.F.M., comme diacre et sous-diacre. Au chœur on remarquait MM. les abbés Lebon et H. Bois, du Collège de Ste-Anne, C. Dupont, curé de Pont-Rouge, J.-H. Cinq-Mars, curé des Grondines.

M. le chanoine Dumais, du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, a prononcé l'éloge funèbre du défunt. Il a rappelé ce que l'abbé Pilote a fait à Sainte-Anne, au Collège de l'agriculture et à St-Augustin, où il a été curé pendant seize ans.

Les restes mortels de l'abbé Pilote ont été ensuite transportés à Ste-Anne où ils sont arrivés mardi soir. Le lendemain, on chanta une messe de requiem pour le repos de son âme dans la chapelle de l'École de l'agriculture.

Jeudi matin, le 10 juillet, avait lieu les funérailles très solennelles des restes mortels de l'abbé Pilote.

Le service a été chanté par Mgr A. Boulet, supérieur du Collège de Ste-Anne, assisté comme diacre et sous-diacre, par MM. les abbés F. St-Pierre et A. Lévesque, professeurs au Collège de Ste-Anne. S. E. le Cardinal était au trône assisté de MM. les abbés B. Bernier et G. Guy. S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet était aussi au chœur ainsi qu'un nombreux clergé.

C'est M. l'abbé Dominique Pelletier, curé de Bienville, qui prononça l'oraison funèbre du défunt. L'orateur, après avoir pris pour texte ces mots de l'Écclésiastique (XLIV-14) : " Leurs corps ont été ensevelis dans la paix et leur nom vivra de génération en génération ", rappella en ces nobles paroles quels sont ceux qui reposent au cimetière Painchaud : " Il convenait de placer près de la tombe du vénéré fondateur ceux qui ont tant aidé au succès de son œuvre. Le Grand Vicaire Langevin après avoir doté généreusement l'œuvre de Painchaud, a voulu reposer en paix près de ceux qu'il avait aimés, son désir est accompli parfaitement. Le Grand Vicaire Gauvreau que tout le diocèse aimait et vénérât à cause de sa prudence et de sa charité, le bon monsieur Buteau, que nos amis ont connu si modeste, mais si dévoué aux grands jours pénibles que le Collège a traversés, avaient leur place marquée dans cette nécropole pieuse. Voici que monsieur Pilote, qui touche au fondateur et à la génération présente, veut faire la liaison entre les anciens et les chers disparus de notre temps, entre autres, le dévoué Mgr Têtu et le pieux abbé Collet. *Eritis mihi testes*, vous serez mes témoins, a dit le divin Maître ; ces serviteurs d'élite que Jésus s'est choisis, que l'Église a formés, seront ici les témoins de l'amour du Christ et de son Église pour la jeunesse. Ensevelis dans la paix, gardés par la piété filiale, ils prêcheront encore ; *defunus adhuc loquitur*."

Visiteur distingué. — M. l'abbé Dimnet, professeur au Lycée St-Stanislas, de Paris, était de passage à Québec, le 8 juillet dernier.

M. l'abbé Dimnet est en Amérique pour tâcher d'intéresser nos concitoyens, et particulièrement les anciens élèves de l'Université de Lille, qui sont nombreux en notre province, à la réorganisation de cette puissante institution catholique, dont l'existence a été rendue fort précaire par la guerre.

M. Dimnet a été reçu par S. E. le cardinal Bégin, et il s'est dit enchanté de tout ce qu'il a vu sur le sol canadien.

Précieuse faveur. — Le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, honoré déjà trente fois, depuis 1686, par le Saint-Siège, vient d'en recevoir une nouvelle faveur. En date du 12 juin 1919, Sa Sainteté Benoît XV accorde une indulgence plénière à gagner une fois l'an au choix des pèlerins qui, confessés et communiés, visitent le sanctuaire de la bonne Sainte-Anne, et une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines à gagner une fois le jour pour chaque autre visite au sanctuaire national. Ces indulgences sont applicables aux défunts.

Le Sacré-Cœur à Charlesbourg. — Les paroissiens de Charlesbourg ont donné au monde un bel exemple de leur esprit de foi en faisant de dimanche, le 13 juillet, une journée toute consacrée à la gloire du Sacré-Cœur de Jésus. Le matin toute la population a communié, à la suite d'une retraite prêchée par les RR. PP. Ls Lalande et G. Robichaud, S.J. A 9.30 heures du matin, il y eut messe solennelle chantée par M. l'abbé J. Galarneau, aumônier du Couvent de Charlesbourg, assisté de MM. les abbés I. Galarneau, curé de St-Martin, et Sévère Villeneuve, vicaire à Beauceville, tous trois enfants de la paroisse. S. G. Mgr Roy assistait au trône, assisté de MM. les chanoines Gosselin, curé de Charlesbourg, et J. Pelletier, du Séminaire. Au chœur avaient pris place les RR. PP. Lalande et Robichaud, MM. les abbés J.-E. Latulippe, du Séminaire, E. Jobin, de *l'Action Catholique*, U. Couture, vicaire à Charlesbourg.

Le R. P. Robichaud fit le sermon de clôture de la retraite, à cette messe.

A midi, au son de l'Angelus, toutes les familles ont fait l'intronisation du Sacré-Cœur à leur foyer.

A 3.30 heures de l'après-midi, avait lieu la bénédiction d'un superbe monument du Sacré-Cœur, érigé sur le site de l'ancien cimetière. Après quelques morceaux de fanfare et de chant, le R. P. Geo. Bélanger, C.S.S.R. fit le sermon, puis S. G. Mgr Roy, assisté de MM. les abbés L.-A. Déziel, curé de Beauport, et L.-R. Morissette, curé de la Jeune-Lorette, fit la bénédiction solennelle du monument.

M. Clovis Renaud, vice-président du Comité d'organisation de la fête, a lu ensuite le bel acte de consécration qui suit :

“ Sacré-Cœur de Jésus, humblement prosternés à vos pieds, unis dans un même élan d'amour et de foi, les paroissiens de Charlesbourg vous présentent aujourd'hui leurs hommages, et se consacrent à vous.

“ Nous reconnaissons en Vous notre Dieu, et nous Vous adorons.

“ Nous reconnaissons en Vous notre Roi, et nous proclamons Votre royauté sur nous ; vos bras et votre cœur entr'ouverts nous invitent paternellement à aller à vous ; Sacré-Cœur de Jésus, nous Vous aimons, nous avons en Vous une confiance illimitée. Nous cueillons sur vos lèvres divines la prière qui exprime et résume parfaitement les sentiments de nos âmes en ce jour.

“ Sacré-Cœur de Jésus :

“ 1° *Que votre nom soit sanctifié* dans notre paroisse. Que jamais une parole blasphématoire ne le profane. Que le nom béni de notre Créateur et de notre Sauveur soit toujours sur nos lèvres une invocation et une bénédiction.

“ *Que votre règne arrive :*

“ a) Régné dans nos cœurs par votre grâce. Que jamais le péché ne vous en détrône.

“ b) Régné dans nos familles par vos exemples. Que nos foyers, comme celui de Nazareth, soient l'asile inviolable de la prière et de la paix domestique. Que toujours, dans ce sanctuaire, soient en honneur l'autorité des parents et l'obéissance des enfants.

“ c) Régné dans notre paroisse par votre charité. Que nous n'ayons tous qu'un cœur et qu'une âme. Qu'il n'y ait entre nous ni dissensions ni contestations.

“ 3° *Que votre volonté soit faite* dans notre paroisse comme au ciel. Illuminez nos esprits des clartés de votre Évangile. Rendez nos cœurs dociles à vos volontés exprimées par la voix de l'Église, du Pape, de vos Évêques et de vos Prêtres. Que jamais Charlesbourg ne sanctionne une loi ou un acte officiel contraire à la conscience chrétienne et aux désirs de votre divin Cœur.

“ 4° *Donnez-nous notre pain quotidien :*

“ Cœur miséricordieux de Jésus, nous sommes faibles, pour nous empêcher de mourir en chemin, fortifiez souvent nos âmes du Pain eucharistique. Donnez-nous aussi le pain de nos corps. Bénissez nos champs. Multipliez et protégez nos berceaux, veillez sur nos écoles paroissiales, faites germer et murir la vocation des adolescents. Soyez le consolateur des infirmes, le soutien des vieillards. Gardez les tombes de nos morts.

“ 5° *Pardonnez-nous nos offenses* passées, comme nous pardonnons celles que nous avons reçues nous-mêmes. Et si quelqu'un de nous venait à contrister votre Cœur, ô Jésus, nous vous en faisons amende honorable, et nous vous en demandons le pardon.

“ 6° *Ne nous laissez point succomber à la tentation :*

“ Soutenez notre faiblesse dans nos luttes contre Satan, les vanités et les plaisirs du monde.

“ 7° *Délivrez-nous du mal :* des occasions du péché en particulier. Conduisez-nous au ciel par le Cœur Immaculé de Marie. Ainsi soit-il.

Après la consécration, toute la population se rendit à l'église, où S. G. Mgr Roy chanta le Salut du Saint Sacrement.

Le monument que les paroissiens de Charlesbourg viennent d'ériger à la gloire du Sacré-Cœur est une œuvre originale due au talent du sculpteur Laliberté, de Montréal. Le monument entier est d'une hauteur de 21 pieds. La statue haute de 7 pieds 8 pouces est en marbre blanc du Vermont, la base est en granit de Stanstead. Sous le socle de la statue on a déposé le document suivant :

“ J'ai été sculpté par l'artiste Laliberté ; érigé par les paroissiens de Charlesbourg ; intronisé par le chanoine David Gosselin :

béni par l'archevêque de Séleucie ; loué par le Père Geo. Bélanger, C.S.S.R. en présence de plusieurs chanoines, d'un nombreux clergé et d'un monde de spectateurs.

“ Je me souviendrai.

“ LE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.”

Ordination. — Dimanche, le 13 juillet, Son Éminence le cardinal Bégin a élevé à la prêtrise, dans l'église de St-Basile, M. l'abbé Georges Roy, enfant de cette paroisse.

Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé A. Gauthier, missionnaire apostolique.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Consistoire. — S. S. Benoît XV a tenu un consistoire, le 3 juillet. En présence d'une vingtaine de cardinaux et d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques il y a prononcé un bref discours.

Le Souverain Pontife a traité des démarches entreprises, par ses soins, auprès de la Conférence de la paix, pour assurer la protection des missions catholiques, en particulier dans les anciennes colonies allemandes.

Nominations. — S. S. Benoît XV a ratifié les décrets de la Sacrée Congrégation comportant les nominations épiscopales suivantes : Évêque de Des Moines, Iowa, M. l'abbé F.-G. Drumm, curé de St-Patrice, à Cedar Rapids, diocèse de Dubuque ; archevêque titulaire d'Ochrida et suffragant de l'archevêque de Mohilev, Mgr de Ropp, le R. P. J.-B. Cicplak ; évêque titulaire de Dardanus et auxiliaire de S. G. Mgr Pieder, archevêque de Salzbourg, M. le chanoine Antoine Keil ; évêque d'Argyll et des îles d'Écosse, M. l'abbé Donald Martin ; Vicaire apostolique du Chen-Si méridional, Chine, R. P. Antoine-Marie Capetini, des Missions étrangères ; Coadjuteur, avec future succession, du Vicaire apostolique du Tché-Li septentrional (Chine) Mgr Jean de Vienne, de la Congrégation de la Mission, évêque titulaire d'Abdère et ci-devant Vicaire apostolique de Tché-Li méridio-occidental.

Vers la canonisation. — La Congrégation générale des Rites se réunissait, au Vatican, le 18 juin sous la présidence du Souverain Pontife, afin de prendre, en vue de la canonisation de Jeanne d'Arc, la résolution finale, dans la séance dite “ de tuto ”, qui est la dernière, pour les causes de canonisation. La réponse de la Congrégation plénière ayant été affirmative, il sera rendu un décret portant qu'il peut être procédé en sécurité à la canonisation de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Le Saint-

Père fixera ensuite lui-même le jour de la proclamation solennelle. Une décision analogue a été prise en ce qui concerne la Béatification d'une autre grande Fille de France : Louise de Marillac, fondatrice des Filles de Charité.

Congrès eucharistique. — Un premier Congrès eucharistique s'est tenu, à Rome, dans les premiers jours de juin, sur l'initiative de S. E. le Cardinal Vicaire. Sa Sainteté le Pape a reçu une délégation des congressistes et leur a adressé une allocution.

Le Président du Brésil au Vatican.—Le 20 mai dernier, S. S. Benoît XV a reçu M. Pessoa, président de la république du Brésil.

La conversation entre Benoît XV et le Président du Brésil dura vingt minutes.

Le Président et son cortège se rendirent ensuite chez le Cardinal-secrétaire d'État, avec qui il eut d'abord seul un entretien assez prolongé. Après les présentations, il se rendit dans la basilique de Saint-Pierre, où il fut reçu avec le cérémonial usité pour les chefs d'État. Il y pria à l'autel du Saint-Sacrement, de la sainte Vierge et au tombeau des Apôtres et descendit à la crypte vaticane, où il s'arrêta devant le sépulcre de Pie X.

De la basilique il se rendit à l'ambassade brésilienne, près le Saint-Siège, où il avait invité à déjeuner les cardinaux Gasparri, secrétaire d'État ; Ranuzzi di Bianchi et Marini : NN. SS. Tacci, majordome et Sanz de Samper, maître de chambre ; Cerretti, secrétaire des Affaires extraordinaires, et Tedeschini, substitut de la secrétairerie d'État ; l'ambassadeur et l'ambassadrice d'Espagne ; les ministres l'Argentine et du Chili près le Saint-Siège, et leurs dames ; enfin, quelques autres hautes personnalités.

A la fin du banquet le Président du Brésil fit un discours bien digne d'un chef d'État catholique. S. E. le cardinal Gasparri le remercia de ses bonnes paroles, parla de l'action bienfaisante de l'Église au Brésil et de la bienveillance du Saint-Siège envers la nation brésilienne à qui il souhaite un avenir de prospérité.

FRANCE

Excellents résultats. — Pendant la Conférence de la paix, S. S. Benoît XV a envoyé à Paris, S. G. Mgr Cerretti, secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il s'agissait pour lui d'obtenir de la Conférence de la paix la modification de l'article du traité relatif aux missions allemandes.

D'après le texte primitif du traité, en effet, dans l'élimination des Missionnaires allemands, des missions catholiques auraient pu devenir des missions protestantes. D'autre part, les biens auraient pu être transférés, et un nouveau personnel de missionnaires être substitué sans intervention du Saint-Siège, ce qui eût été contraire à toutes les règles de la discipline catholique.

Voici le texte définitif obtenu par Mgr Cerretti :

“ ART. 438.— *Les puissances alliées et associées conviennent que, lorsque des missions religieuses chrétiennes étaient entretenues par des Sociétés ou par des personnes allemandes sur des territoires leur appartenant ou confiés à leur gouvernement en conformité du présent traité, les propriétés de ces missions ou Sociétés de missions, y compris les propriétés des Sociétés de commerce dont les profits sont affectés à l'entretien des missions, devront continuer à recevoir une affectation de mission. A l'effet d'assurer la bonne exécution de cet engagement, les gouvernements alliés et associés remettront lesdites propriétés à des Conseils d'administration, nommés ou approuvés par les gouvernements et composés de personnes ayant les croyances religieuses de la mission dont la propriété est en question.*

Les gouvernements alliés et associés, en continuant d'exercer plein contrôle en ce qui concerne les personnes par lesquelles ces missions sont dirigées, sauvegarderont les intérêts de ces missions.

L'Allemagne, donnant acte des engagements qui précèdent, déclare agréer tous arrangements passés ou à passer par les gouvernements alliés et associés intéressés pour l'accomplissement de l'œuvre desdites missions ou Sociétés de commerce, et se désiste de toutes réclamations à leur égard.

“ Bien que, écrit Franc, dans *la Croix*, de Paris, ce soit dit en termes très diplomatiques, le texte et les engagements qu'il résume montrent que les démarches de Mgr Cerretti ont heureusement abouti, grâce à sa discrétion, à son tact, à son adroite persévérance et aux concours qu'il a rencontrés.

“ Les journaux italiens relèvent le succès de la négociation. Et, comme le disent *les Débats* il est “ piquant de les voir célébrer ainsi l'admission du Saint-Siège au traité de paix, alors que, par l'article 15 du traité du 6 avril 1915, l'Italie avait exigé de ses alliés qu'il en fût exclu formellement.”

Les résultats obtenus pour les missions par Mgr Cerretti ont causé une vive satisfaction au Souverain Pontife.

LES LIVRES

R. P. EDOUARD HUGON, O.P. *Les Dominicaines de Pellevoisin*. Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Brochure in-12 de 22 pages. Prix: 0 fr. 50. Majoration temporaire de 30%. En vente à Québec à la librairie J.-P. Garneau..

Cette brochure contient un discours du célèbre professeur de dogme au Collège Pontifical “ Angélique ” de Rome, prononcé le 19 septembre 1918, à Pellevoisin, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation du monastère des Sœurs dominicaines.

Le prédicateur y développe les caractéristiques de l'âme dominicaine qui est “ l'âme chrétienne élevée et transformée par trois grandes réalités qui la portent plus près de Dieu : la contemplation ou prière, l'apostolat et le sacrifice.”

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le
31 décembre 1918 - - - - - \$1,463,440.43

ANNÉES	SECTIONS	SOCÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
31 déc 1909	46	1,330	5,205	\$ 16,461.04
31 " 1911	224	14,228	36,910	170,670.80
31 " 1913	349	24,492	47,967	423,745.31
31 " 1915	455	32,153	51,403	772,598.00
31 mars 1919	591	42,186	78,398	1,520,315.53

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 23, EDIFICE "LA PATRIE";
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille

Ainsi que plantes et fleurs naturelles, pour ornementation d'autel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent

Une commande est sollicitée

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur. Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

FONDÉE AU CANADA EN 1884

TELEPHONE 1173

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenteure et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'églises.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "PUREZA"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

En vente

L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R. P. Jos. E. Frechon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches canadiennes HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD

53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 2802

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acaïou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisioas, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

LES FOURRURES De Chez

HOLT, RENFREW & Co., Limited

SONT LES MEILLEURES

RUE BUADE

QUÉBEC

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

Nous donnons des bas prix pour Thés et Cafés achetés par les
communautés religieuses

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUÉBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.
LIMOILOU, Coin 41ème Avenue et 51ème rue.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres.
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU**
et **LÉVIS RUE EDEN**

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et aux SUCCURSALES pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.